



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 20

No. FDS : 227205
V005.3

BONDERITE C-AK L-95 ALKALINE CLEANER

Révision: 06.05.2022

Date d'impression: 19.05.2022

Remplace la version du: 25.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BONDERITE C-AK L-95 ALKALINE CLEANER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit pour nettoyer les surfaces métalliques dans l'industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Corrosifs pour les métaux

Catégorie 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée

Catégorie 1A

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Contient**

Hydroxyde de sodium

Hydroxyde de potassium

Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration $\geq 0,1\%$ et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :Ce mélange ne contient pas de substances en concentration \geq à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Dans le cas d'une dilution/dissolution, toujours préparer l'eau puis y verser lentement le produit. Ne pas verser le produit dans de l'eau chaude ou dans des solutions chaudes. Réchauffement possible avec surchauffe violente et soudaine! Risque d'échaudures!

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement et à l'abri du gel.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour nettoyer les surfaces métalliques dans l'industrie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
hydroxyde de sodium 1310-73-2	0	2			
hydroxyde de sodium 1310-73-2 [SODIUM (HYDROXYDEDE)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
hydroxyde de potassium 1310-58-3 [Potassium (hydroxyde de)]		2	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environnemental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Sodium hydroxide 1310-73-2	Eau douce						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Eau salée						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Usine de traitement des eaux usées.						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Sédiments (eau douce)						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Sédiments (eau salée)						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Terre						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Air						aucun danger identifié
Sodium hydroxide 1310-73-2	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Eau douce		0,096 mg/l				
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Eau salée		0,01 mg/l				
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Usine de traitement des eaux usées.		58 mg/l				
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Sédiments (eau douce)				193 mg/kg		
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Sédiments (eau salée)				19,3 mg/kg		
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	oral				5,3 mg/kg		
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Terre				14 mg/kg		
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Air						aucun danger identifié
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Eau douce		2,2 mg/l				
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Eau salée		0,22 mg/l				
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Eau (libérée par intermittence)		1,2 mg/l				
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Terre				0,72 mg/kg		
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Usine de traitement des eaux usées.		43 mg/l				
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Eau douce		0,93 mg/l				
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Eau salée		0,093 mg/l				
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Eau (libérée par intermittence)		0,8 mg/l				
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Usine de traitement des eaux usées.		270 mg/l				
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Sédiments (eau douce)				3,64 mg/kg		
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Sédiments (eau salée)				0,364 mg/kg		
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Terre				0,182 mg/kg		
nitrilotriacétate de trisodium	oral				0,2 mg/kg		

5064-31-3						
-----------	--	--	--	--	--	--

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Sodium hydroxide 1310-73-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m ³	aucun danger identifié
Sodium hydroxide 1310-73-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m ³	aucun danger identifié
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m ³	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m ³	
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,4 mg/kg	aucun danger identifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		48 mg/kg	aucun danger identifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		16,9 mg/m ³	aucun danger identifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m ³	aucun danger identifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		24 mg/kg	aucun danger identifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m ³	aucun danger identifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/m ³	aucun danger identifié
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg	
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1,5 mg/m ³	
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		3 mg/m ³	
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,6 mg/m ³	
éthylènediaminététraacétate de tétrasodium 64-02-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,2 mg/m ³	
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5,25 mg/m ³	
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,2 mg/m ³	
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,75 mg/m ³	
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,8 mg/m ³	
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,3 mg/kg	
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,5 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition :

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État	liquide
Etat du produit livré	liquide
Couleur	incolore, jusqu'à, jaune
Odeur	Doux, Semblable au caoutchouc
Température de solidification	< 0 °C (< 32 °F) Solution aqueuse
Point initial d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F) Solution aqueuse
Inflammabilité	Non applicable Solution aqueuse
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit n'est pas inflammable., Solution aqueuse
Point d'éclair	Non applicable, Solution aqueuse
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, Solution aqueuse, Le produit n'est pas inflammable.
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se

pH (20 °C (68 °F); Conc.: 1,0 % produit; Solv.: l'eau complètement déminéralisée)	décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues > 13 pH potenziometrico
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	9 mm ² /s
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F))	10 mpa.s pas de méthode
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	23,4 hPa(solution aqueuse)
Densité (20 °C (68 °F))	1,392 - 1,432 g/cm ³ Densité, aéromètre
Densité relative de vapeur: (20 °C)	< 1

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.

Réaction avec l'eau: dégagement de chaleur, projection.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	LD50	388 mg/kg	rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphanate de tétrasodium 3794-83-0	LD50	940 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
éthylènediaminotétraacétate de tétrasodium 64-02-8	LD50	1.658 mg/kg	rat	BASF Test
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	LD50	1.470 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphanate de tétrasodium 3794-83-0	LD50	> 2.300 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
éthylènediaminotétraacétate de tétrasodium 64-02-8	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	non spécifié
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	LD0	10.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	LD50	> 10.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
éthylènediaminétracéta te de tétrasodium 64-02-8	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1,5 mg/l	poussières/brouil lard			Jugement d'experts
éthylènediaminétracéta te de tétrasodium 64-02-8	LC50	> 1 mg/l	poussières/brouil lard	6 h	rat	OECD Guideline 412 (Repeated Dose Inhalation Toxicity: 28/14-Day)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	LC50	> 5 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		Kit de dosage Corrositex In Vitro International	OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
(1- hydroxyéthylidène)bisphos phanate de tetrasodium 3794-83-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
éthylènediaminétracéta te de tétrasodium 64-02-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	non irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
(1- hydroxyéthylidène)bisphos phanate de tetrasodium 3794-83-0	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
éthylènediaminétracéta te de tétrasodium 64-02-8	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	modérement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	non sensibilisant	Test épicutané	homme	non spécifié
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	non sensibilisant	test intracutané	cochon d'Inde	Landsteiner & Jacobs Method
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphanate de tétrasodium 3794-83-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude/ Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphanate de tétrasodium 3794-83-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphanate de tétrasodium 3794-83-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphanate de tétrasodium 3794-83-0	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		autre guide
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		autre guide
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphanate de tétrasodium 3794-83-0	négatif	oral : gavage		souris	equivalent or similar to OECD Guideline 478 (Genetic Toxicology: Rodent Dominant Lethal Test)
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	Non cancérigène	oral : alimentation	104 w continuous	rat	masculin/féminin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity/ Carcinogenicity Studies)
nitrotriacétate de trisodium 5064-31-3	Non cancérigène	nourriture par voie orale	104 w Continuousl y in diet	rat	masculin/féminin	equivalent or similar OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	NOAEL P 112 mg/kg NOAEL F1 112 mg/kg	étude sur deux générations	oral : alimentation	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
nitrotriacétate de trisodium 5064-31-3	NOAEL P 450 mg/kg NOAEL F1 450 mg/kg	Two generation study	oral : alimentation	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium 3794-83-0	NOAEL 41 mg/kg	oral : alimentation	90 d continuous	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
éthylènediaminotétracétate de tétrasodium 64-02-8		Inhalation : poussières	6h/d daily	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
nitrotriacétate de trisodium 5064-31-3	NOAEL 9 mg/kg	oral : alimentation	4 w daily	rat	BASF Test
nitrotriacétate de trisodium 5064-31-3	NOAEL 0,213 mg/l	Inhalation : aérosol	4 w 6 h/d, 5 d/w	rat	non spécifié

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Le produit ne contient pas de substance tensioactive, selon la définition du règlement européen sur les détergents (648/2004/CE).

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LC50	45,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	LC50	80 mg/l	96 h	Poisson-moustique occidental (Gambusia affinis)	non spécifié
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphate de tétrasodium 3794-83-0	LC50	2.180 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	non spécifié
éthylènediaminotétraacétate de tétrasodium 64-02-8	LC50	532 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
éthylènediaminotétraacétate de tétrasodium 64-02-8	NOEC	>= 25,7 mg/l	35 Jours	Danio rerio	OECD 210 (fish early life stage toxicity test)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	NOEC	> 54 mg/l	224 Jours	Pimephales promelas	autre guide
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	LC50	114 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC50	40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	EC50	> 100 mg/l		Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphate de tétrasodium 3794-83-0	EC50	527 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
éthylènediaminotétraacétate de tétrasodium 64-02-8	EC50	625 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	EC50	1.000 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphate de tétrasodium 3794-83-0	NOEC	6,75 mg/l	28 Jours	Daphnia magna	non spécifié
éthylènediaminotétraacétate de tétrasodium 64-02-8	NOEC	25 mg/l		Daphnia magna	autre guide
nitrilotriacétate de trisodium	NOEC	9,3 mg/l	147 Jours	Gammarus pseudolimnaeus	autre guide

5064-31-3					
-----------	--	--	--	--	--

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	EC10	74,8 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	EC50	> 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC0	> 100 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	EC0	> 100 mg/l	30 mn		non spécifié
(1- hydroxyéthylidène)bisphospha nate de tetrasodium 3794-83-0	EC0	580 mg/l	30 mn		non spécifié
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	EC0	105 mg/l	16 h	non spécifié	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	EC0	390 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
(1- hydroxyéthylidène)bisphospha nate de tetrasodium 3794-83-0	Non facilement biodegradable.		5 %	30 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
(1- hydroxyéthylidène)bisphospha nate de tetrasodium 3794-83-0	not inherently biodegradable		33 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	not inherently biodegradable	aucune donnée	5 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8	Non facilement biodegradable.	aérobie	9,9 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	biodegradable de façon inhérente	aérobie	98 %	28 Jours	EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	facilement biodegradable	aérobie	100 %	14 Jours	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphate de tétrasodium 3794-83-0	71	49 Jours	18 °C	Cyprinus carpio	non spécifié

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
nitrotriacétate de trisodium 5064-31-3	-10,08	25 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/ vPvB
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphate de tétrasodium 3794-83-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
éthylènediaminétriacétate de tétrasodium 64-02-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
nitrotriacétate de trisodium 5064-31-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

EWC/EAK 070608

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1719
RID	1719
ADN	1719
IMDG	1719
IATA	1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium,Hydroxyde de potassium)
RID	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium,Hydroxyde de potassium)
ADN	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium,Hydroxyde de potassium)
IMDG	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium hydroxide,Potassium hydroxide)
IATA	Caustic alkali liquid, n.o.s. (Sodium hydroxide,Potassium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (EU)	0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° fiche INRS:	20 35
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2:	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés